



Mont
Saint
Aignan

AUTORISATION DE POSE D'ENSEIGNE DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

CADRE 1 : DEMANDE D'AUTORISATION POUR INSTALLATION D'ENSEIGNE déposée le : 15/10/2024 par : FRANCE IMMO demeurant à : 22 rue Jeanne d'Arc 76000 ROUEN représenté par : Madame ETTOUATI Sophie FRANCE IMMO pour : Remplacement d'enseignes sur un terrain sis : 4 place Colbert à Mont-Saint-Aignan	CADRE 2 : AUTORISATION POUR INSTALLATION D'ENSEIGNE AP 076 451 24 0007 2024.1885
--	--

LE MAIRE

Vu la loi n°217 du 12 Avril 1943 relative à la publicité par panneaux réclame, par affiches et aux enseignes, notamment le chapitre 2 ;
Vu la loi n°79-1150 du 29 décembre 1979 relative à la publicité, aux enseignes et préenseignes ;
Vu l'approbation du Règlement Local de Publicité Intercommunal en date du 15 avril 2024 ;
Vu le règlement de la zone ZE3 ;
Vu la demande produite pour le remplacement d'enseignes (cadre 1) ;

ARRÊTE

Article 1: le remplacement d'enseignes est autorisée pour le projet décrit dans la demande.

Article 2 : les droits des tiers sont expressément réservés.

Article 3 : madame la directrice générale des services et monsieur le directeur des services techniques de la Ville de Mont-Saint-Aignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

fait à Mont-Saint-Aignan, le 18/11/2024
pour le maire et par délégation

Bertrand CAMILLERAPP
adjoint au maire chargé de l'urbanisme
et du patrimoine

